



60^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 - Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit au développement

Intervention du Luxembourg 10 septembre 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie le Rapporteur spécial pour son rapport ainsi que pour ses recommandations.

Dans votre rapport, vous soulignez à juste titre la nature universelle, indivisible, interdépendante de tous les droits humains qui se renforcent mutuellement — qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, civils ou politiques.

Les États ont la responsabilité de respecter, protéger et réaliser tous les droits humains conformément à leurs obligations en vertu du droit international, afin que la jouissance du droit au développement devienne une réalité vécue par toutes et tous, aussi bien sur le plan individuel que collectif.

Nous célébrons cette année le 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui établit un lien fondamental entre l'avancement et l'autonomisation des femmes et le développement durable. Cependant, nous devons constater que les progrès vers les Objectifs de développement durable, et en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des genres, restent insuffisants à l'échelle mondiale.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Dans votre rapport, vous recommandez de mobiliser les outils de la coopération internationale et de l'aide au développement pour parvenir à une égalité des genres réelle.

Les femmes et les filles doivent être impliquées en tant que participantes actives dans la réalisation de leurs droits. Comment pouvons-nous garantir que les approches intersectionnelles et les efforts visant à atteindre l'égalité des genres — demeurent au cœur de la coopération internationale et de nos efforts pour atteindre l'Agenda 2030 ?

Je vous remercie.